

Département Isère – Canton Le Touvet – Commune de Crolles

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 26 avril 2013

Objet : TABLEAU DES POSTES : TRANSFORMATIONS DE POSTE

L'an deux mil treize, le **26 avril**, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de François BROTTES, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 19 avril 2013

PRESENTS : Mmes. BOUCHAUD, BRUNET-MANQUAT, CAMPANALE, CHEVROT, GROS, HYVRARD, MILLOU, MORAND, PESQUET
MM. BROTTES, CARRASCO, CROZES, FASTIER, FORT, GIMBERT, GLOECKLE, PEYRONNARD

Présents : 17
Absents : 12
Votants : 22

ABSENTS : Mmes. AIZAC, BOURDARIAS, CATRAIN, DRAGANI, DURAND, LEVASSEUR (pouvoir à M. BROTTES), **MELIS**
MM. BRUNELLO (pouvoir à M. CROZES), **GAY** (pouvoir à Mme. GROS), **LEROUX, LORIMIER** (pouvoir à M. FORT), **PIANETTA** (pouvoir à Mme. MORAND)

Monsieur Claude GLOECKLE a été élu secrétaire de séance.

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs de la commune afin de permettre de prendre en compte l'évolution des besoins des services et les évolutions de carrière des agents.

Transformations de postes

Suite au départ d'un agent du pôle Environnement et cadre de vie/ Mécanique Chaudronnerie, il est proposé de transformer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet existant, en un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 25 février 2013.

Suite au départ d'un agent du service Jeunesse et vie locale, il est proposé de transformer un poste d'assistant socio-éducatif à temps complet existant, en un poste d'animateur à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2013.

Suite au départ à la retraite d'un agent du service Petite enfance, il est proposé de transformer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet existant, en un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2013.

Suite au départ d'un agent de police municipale, il est proposé de transformer un poste de brigadier de police municipale à temps complet existant, en un poste de gardien de police municipale à temps complet, à compter du 17 avril 2013.

Suite au départ en retraite d'un agent du pôle Logistique et bâtiments/ Entretien des bâtiments communaux, il est proposé de transformer un poste de technicien à temps complet existant, en un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2013.

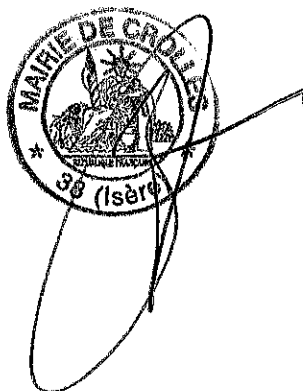
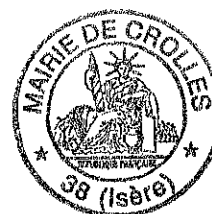
Suite à la réussite au concours de technicien principal de 2^{ème} classe d'un agent du pôle Technique et sport, il est proposé de transformer le poste de technicien à temps complet existant, en un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2013.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

Filière	Nbre postes concernés	Postes supprimés	Postes créés	Motif
Animation	1	Assistant socio-éducatif à temps complet	Animateur à temps complet	Fin de contrat
Technique	2	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps complet	Fin de contrat/ Départ en retraite
Police municipale	1	Brigadier de police municipale à temps complet	Gardien de police municipale à temps complet	Fin de contrat
Technique	1	Technicien à temps complet	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps complet	Départ en Retraite
Technique	1	Technicien à temps complet	Technicien principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Réussite concours

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
 Au registre ont signé tous les membres présents.
 Crolles, le 17 mai 2013
 François BROTTESS
 Maire de Crolles

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le 27.05.2013... et de sa transmission en Préfecture le 27.05.2013.....
 Pour le Maire, par délégation, Chafika Patel, Directrice Générales des Services.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
 Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.